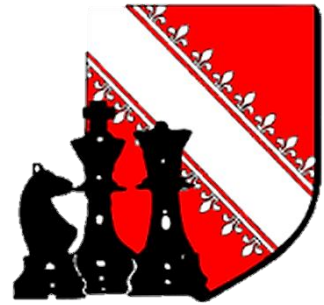


# COMITE DES ECHECS DU BAS-RHIN

(Ligue des Echecs du Grand Est)

Agréé « Jeunesse et Sport » et « Conseil Départemental du Bas-Rhin »

Site internet : [www.echecs67.com](http://www.echecs67.com)



## Championnats individuels 67 1<sup>er</sup> tour Poussins et Petits Poussins

Règlement intérieur - Saison [2019-2020](#)

*Les championnats individuels 67 poussins et petits poussins sont organisés par le Comité des Echecs du Bas-Rhin (CEBR). Le 1<sup>er</sup> tour qualificatif pour le championnat du Bas-Rhin aura lieu [samedi 12 octobre 2019 à Bischwiller](#).*

*La compétition se déroule au :*

**[Gymnase KUMMER](#)**

**[10 rue des Casernes](#)**

**[67240 BISCHWILLER](#)**

### **Article 1 – Participation**

La participation aux championnats vaut acceptation du présent règlement.

Les participants doivent être licenciés B dans un club bas-rhinois au plus tard avant le début des championnats et devront avoir fait contrôler leur licence.

Ils règlent leurs droits d'inscriptions (5€) directement auprès de leur club.

### **Article 2 – Règles du jeu**

Les règles du jeu sont celles de la FIDE ([88<sup>ème</sup> congrès de la FIDE](#)) en vigueur depuis le [1<sup>er</sup> janvier 2018](#).

La cadence est de 15 min KO.

S'appliquent la règle A.4 en partie rapide et la directive III.5 des parties sans incrément. Le 3<sup>er</sup> coup illégal perd la partie. Les deux premiers coups devront être signalés à l'arbitre.

### **Article 3 – Déroulement du tournoi**

Le 1<sup>er</sup> tour des championnats 67 poussins et petits poussins se déroulent en trois tournois distincts, pour les U8 mixte, U10 mixte ou U8+U10 féminin, sur 5 rondes à la cadence de 15 min KO.

[Samedi 12 octobre 2019](#)

**Ronde 1 : 14h15**

**Ronde 2 : 14h50**

**Ronde 3 : 15h25**

**Ronde 4 : 16h00**

**Ronde 5 : 16h35**

Les résultats seront homologués pour le classement ELO Rapide.

Vérification des licences et pointage : [samedi 12 octobre 2019, 13h15 à 13h45](#).

Date limite d'inscription : [mercredi 09 octobre 2019, 12h00](#).

Classement et remise des feuilles de participation : [samedi 11 octobre 2019, 17h30](#).

### **Article 4 – Droits d'inscriptions et prix**

Les droits d'inscription sont de **5€** par joueur.

### **Article 5 – Qualifications et classement**

Les parties seront comptabilisées comme suit :

1 point pour une partie gagnée

0,5 point pour une partie nulle

0 point pour une partie perdue ou un forfait

Le classement sera établi en fonction du nombre de points avec départage informatique au Buchholz tronqué, au Buchholz et au cumulatif, dans cet ordre respectivement.

Pour chaque catégorie, seront qualifiés tous les joueurs marquant 3 points ou plus pour les championnats du Bas-Rhin qui se dérouleront à Altorf le lundi 11 novembre 2019.

Plus les qualifiés d'office, champions du Bas-Rhin.

*Les championnats du Bas-Rhin délivrent le titre de champion du Bas-Rhin et sont qualificatifs pour le championnat d'Alsace à Sélestat les 15 et 16 février 2020. Ils sont eux-mêmes qualificatifs pour le championnat de France à Agen du 29 avril au 03 mai 2019.*

### **Article 6 – Discipline**

Tout forfait injustifié entraînera l'exclusion du tournoi.

L'usage du téléphone portable ou de tout autre moyen électronique de communication est totalement proscrit dans la salle de jeu. Tout son émis par un téléphone et/ou autre moyen électronique de communication (sonnerie, alarme, ou vibreur), entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Toute discussion et toute lecture suspecte est interdite.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre et un joueur au trait ne peut quitter l'espace de jeu ; l'espace de jeu est défini comme étant la salle de jeu et l'aire de jeu est constituée de la salle de jeu, de la buvette, salle d'analyse, toilettes et terrasses jouxtant la salle de jeu.

Chaque participant s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition par l'organisateur.

Il est interdit dans la salle de jeu de fumer, consommer de l'alcool, de manger, de parler, d'analyser, etc.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

### **Article 7 – Lutte contre le dopage**

En application des décrets 2001-35 et 36 de la loi Buffet, les participants à cette compétition sont susceptibles de subir un contrôle antidopage.

### **Article 8 - Arbitrage**

L'arbitre principal sera M. Roland REEB (Arbitre Fédéral Elite 1).

L'organisateur,  
Comité des Echecs du Bas-Rhin

L'arbitre principal,  
Roland REEB